



Section Académique de Bordeaux

Déclaration préalable à la CAPA d'avancement d'échelon des P.EPS du 10 décembre 2013

La CAPA d'avancement d'échelon est attendue par de nombreux collègues.

En effet une promotion d'échelon est une maigre satisfaction pour tout fonctionnaire, tout enseignant, tout prof d'EPS en constatant que la valeur du point d'indice reste gelée et cela depuis plus de 3 ans ! (juillet 2010).

Le passage d'un échelon est pourtant très attendu, même s'il ne suffit plus à combler le retard accumulé par rapport à l'évolution du coût de la vie.

Impression d'autant plus vérifiée que les professeurs d'EPS, par leur statut particulier, sont les derniers de la classe dans les établissements de l'Education Nationale du second degré et du supérieur à être rémunérés sur une échelle de 20 heures, alors que leurs collègues certifiés de toutes les autres disciplines le sont sur une échelle de 18 heures.

Les commissaires paritaires du SE-UNSA
Jean-François GARRIC
Patrick EUSEPI

